



Nuit de l'ArMen Race USHIP 5 et 6 Septembre 2020

AVIS DE COURSE Modifié par l'Avenant n°1 à l'AC de l'ArMen Race Ce document remplace l'AC initial.

La notion « DP » dans une règle de cet Avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV), 2017- 2020*
- 1.2. Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers feront l'objet d'un avenant ultérieur à cet AC et seront publiées sur le site internet dédié à la course.
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5. Pour les catégories « Double », le port de la brassière et de la balise personnelle AIS avec GPS devra être porté durant toute la course. Pour toutes les autres catégories, le port de la brassière est obligatoire.
- 1.6. Tous les bateaux devront avoir une balise AIS, émetteur – récepteur en fonctionnement durant toute l'épreuve
- 1.7. Les bateaux devront avoir un armement semi-hauturier conforme à la division 240.
- 1.8. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. (DP) PUBLICITE

Les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing (WS) 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régates est ouverte à :

Les inscriptions devront être complétés sur le site www.snt-regates.fr avant le **mardi 1^{er} Septembre**. Aucune confirmation d'inscription ne sera faite dans les locaux des clubs. Suivant les directives sanitaires en cours, un avenant COVID 19 pourra être diffusé.

Nuit de l'ArMen Race

- Monotype d'une classe reconnue par WS et/ou FFVoile
- IRC équipage ou Double
- Multicoques d'une longueur minimum de 25 pieds jaugés Multi 2000
- OSIRIS Habitable* Classe D, E, F, G, R4 et R3 d'un groupe brut minimum de 21 du Osiris habitable en cours de validité.
(Pour les classes D et R3, l'inscription des bateaux sera soumise à l'approbation du Comité de Course).

* L'AO répartira, selon leur rating et le nombre de bateaux, les bateaux dans différents groupes de classement après la clôture des inscriptions.

Cette répartition pourra être faite de manière à équilibrer le nombre de bateaux et les écarts de rating de chaque groupe. Les groupes de classement, les classes et les ratings des bateaux seront affichés le 4 septembre 2020.

3.2 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} ou 3^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le site www.snt-regates.fr, au plus tard le 1^{er} Septembre 2020.

3.4 L'équipage est composé de 3 personnes minimum sauf pour les IRC Double.

3.5 Pour une annulation d'inscription jusqu'au 1^{er} septembre, une somme de 100 € sera conservée par l'AO (frais de dossier).

3.6 L'AO pourra, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve.

De telles annulations, pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'autorité organisatrice, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté de l'autorité organisatrice.

3.7 L'AO se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription.

4 COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription original dûment rempli
- Frais de participation
- Attestation d'adhésion de classe 2020 pour tous monocoques.
- Certificat de jauge IRC ou OSIRIS Habitable ou Multi 2000 pour les Multicoques d'une longueur minimum de 25 pieds jaugés Multi 2000.
- Attestation d'assurance valide du bateau.
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
- Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de WS
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- la 1^{ère} page de l'acte de francisation.
- le certificat de jauge ou de conformité.
- Si nécessaire l'autorisation de port de publicité.
- L'attestation licence Station Radio 2020.

Cette liste est non exhaustive et des pièces supplémentaires peuvent être exigées à la discrétion de l'organisateur.

5 DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- | | |
|----------------------|-------|
| - Moins de 10 mètres | 165 € |
| - Plus de 10 mètres | 200 € |

6 PROGRAMME (à compléter par LORIENT)

6.2. Samedi 5 septembre 2020

Départs à partir de 10h00

- Les bateaux devront se tenir à la disposition du Comité de course le 5 septembre 2020 à partir de 10H00.
- Les départs se feront par classes (ou regroupement de classes) à proximité du chenal de La Trinité-sur-mer en Baie de Quiberon

6.3 Dimanche 6 septembre 2020 :

En accord avec le Centre Nautique de Lorient, la ligne d'arrivée se fera à proximité du Chenal de Lorient et sera précisée dans les IC afin que les concurrents puissent participer au Grand Prix Le Télégramme qui aura lieu du 11 au 13 septembre 2020.

Remise des prix (heure à préciser)

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront mises en ligne sur le site de la SNT, et sur le site dédié à l'épreuve. Elles seront de plus distribuées à l'inscription.

8 PARCOURS

Il s'agit d'un parcours Semi-hauturier (pouvant être différent selon les classes). Les différents parcours prévus dans les Instructions de Course seront téléchargeables sur le site www.snt-voile.org ou sur le site dédié à la manifestation à partir du 3 septembre 2020.

9 SYSTEME DE PENALITE

La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.

10 CLASSEMENT

10.1 Un classement par classe Nuit de l'Armen Race

11 (DP) PLACE AU PORT

Les bateaux doivent rester à la place qui leur aura été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

12 CONDITIONS PORTUAIRES

Emplacements à flot gratuits du vendredi 4 septembre au samedi 5 septembre 2020.

Renseignements : trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr - ☎ 02 97 55 71 49

13 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

14 (DP) COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas faire de transmission vocale ou de données, ni recevoir de communications vocales ou des données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

15 PRIX

Ils seront communiqués dans les Instructions de Course.

16 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Société Nautique de la Trinité-sur-mer

Tél : +33 (0)2 97 55 73 48

flr@snt-voile.org

www.snt-voile.org